

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.948
26 février 2004

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUARANTE-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 26 février 2004, à 10 h 25

Président provisoire: M. Pablo MACEDO (Mexique)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 948^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Comme chacun le sait, la Présidente de la Conférence, M^{me} Rajmah Hussain, est à Caracas pour participer au sommet du Groupe des 15. En conséquence, je prends provisoirement la présidence en son absence, conformément au paragraphe 10 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement.

Il y a quelques jours, nous avons appris avec une profonde tristesse qu'un grave tremblement de terre avait causé d'énormes pertes en vies humaines et de gros dégâts matériels près de la ville d'Al Hoceima, au nord du Maroc. Je tiens, au nom de toutes les délégations ici présentes, à exprimer notre très vive sympathie aux familles des victimes et au Gouvernement marocains.

Je vous invite respectueusement à observer une minute de silence à la mémoire des centaines de victimes de ce séisme, afin de témoigner modestement de notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement marocains.

* * *

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au Représentant permanent du Maroc, l'Ambassadeur Omar Hilale.

M. HILALE (Maroc): Je vous remercie, Monsieur le Président, au nom du Royaume du Maroc et de toutes les victimes, mortes et blessées, du tremblement de terre qui a endeuillé mon pays. Je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'à tout l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement, nos vifs remerciements pour vos marques de sympathie, pour vos condoléances sincères et pour ce geste noble – deux minutes de silence à la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie. Ce geste de la Conférence du désarmement reconforte le peuple marocain et le pousse à penser qu'il n'est pas seul dans son deuil ni seul dans la souffrance de tous ceux qui sont blessés. Aussi je voudrais vous réitérer à tous mes vifs remerciements. Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude à tous mes collègues et amis qui m'ont adressé individuellement leurs messages de solidarité, de sympathie et de condoléances. Je voudrais également exprimer au nom du Maroc notre reconnaissance et nos remerciements à tous les pays qui ont envoyé leur aide et leur soutien matériel ou bien leurs équipes de secours. C'est là un geste de solidarité que le Maroc n'oubliera pas et pour lequel il vous est tous très reconnaissant.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Autriche, de la Norvège, du Canada, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, des États-Unis, du Japon, de la France, de la Belgique et de la Croatie. J'ai le vif plaisir de donner la parole au premier orateur inscrit, le Représentant permanent de l'Autriche, l'Ambassadeur Wolfgang Petritsch.

M. PETRITSCH (Autriche) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je veux d'emblée vous féliciter et vous assurer de tout l'appui de ma délégation. La présidence est une tâche difficile et, depuis sept ans, infructueuse et frustrante.

Le lundi 1^{er} mars 2004 marquera le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Avec cet anniversaire commencera le compte à rebours avant le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines, qui sera l'événement le plus significatif de l'histoire de la Convention depuis son ouverture à la signature. Le Sommet de Nairobi aura lieu du 29 novembre au 3 décembre 2004 dans la capitale du Kenya.

J'ai l'honneur d'avoir été désigné Président de cette manifestation importante et c'est en cette qualité que je prends aujourd'hui la parole. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, en agissant de concert avec d'autres États parties et en particulier le Kenya, pays hôte de la manifestation, pour assurer le succès du Sommet.

Plus de 60 pays continuent d'être affectés par le problème des mines terrestres. Pendant de nombreuses années après la fin des conflits, ces armes continuent de faire des victimes parmi les civils innocents. Le fait que la plupart des pays touchés sont parmi les plus pauvres et les moins développés du monde n'est pas le fruit du hasard. Les champs de mines qui y perdurent retardent le retour des réfugiés, empêchent la réconciliation après les hostilités et anéantissent tout espoir d'un développement socioéconomique.

Au cours des cinq dernières années, l'emploi de ces armes a diminué sensiblement à l'échelle de la planète et le commerce en a pratiquement cessé. Peu de mines terrestres antipersonnel nouvelles sont produites. Des progrès importants ont été faits dans la réalisation des buts humanitaires de la Convention. Plus de 1,7 milliard de dollars des États-Unis a été dégagé pour appuyer les activités de déminage et d'aide aux victimes. Plus de 31 millions de mines stockées ont été détruites par les parties à la Convention.

Certes, les membres de la communauté mondiale ont, comme jamais auparavant, unis leurs forces dans le but de débarrasser le monde des mines antipersonnel, mais il reste encore beaucoup à faire. Il faudra encore redoubler d'efforts pour nettoyer tous les territoires pollués par des mines. Un engagement à long terme s'impose afin de pourvoir aux besoins de réadaptation des survivants d'accidents provoqués par les mines terrestres et de leur assurer des soins à vie. La plus grosse gageure sera donc, au Sommet de Nairobi, d'obtenir les engagements politiques et financiers nécessaires pour continuer à éliminer les effets des mines antipersonnel sur les êtres humains.

Au cours des quelques années qui se sont écoulées depuis 1999, 141 États, dont la plupart des pays affectés par le problème des mines, sont devenus parties à la Convention. C'est là un chiffre record pour un traité de droit international. La Convention a établi des normes strictes qui sont aussi appliquées par la plupart des États non signataires, sinon par tous ces États.

(M. Petritsch, Autriche)

Certains pays d'importance clef n'ont pas encore rallié la cause que sert la Convention. La communauté mondiale a besoin de leur concours à ses efforts pour que la Convention puisse tenir sa promesse d'instrument conçu pour mettre définitivement fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel. Étant donné les progrès rapides dans la voie de l'universalisation de la Convention au cours des cinq dernières années, nous pouvons néanmoins rester optimistes et continuer à espérer une interdiction véritablement mondiale des mines antipersonnel.

À la veille d'une date majeure de la vie de la Convention, je voudrais mentionner tout particulièrement les évolutions constructives et encourageantes auxquelles nous avons assisté au cours de ces dernières semaines dans le sous-continent indien.

Lors de leur rencontre historique en janvier 2004 à Islamabad, le Premier Ministre indien et le Président du Pakistan sont convenus qu'un dialogue constructif faciliterait les progrès dans la réalisation de leur objectif commun, à savoir la paix, la sécurité et le développement économique pour leurs peuples et les générations futures. La semaine dernière, il a été annoncé que les autorités des deux États avaient dressé le plan général d'un tel dialogue.

Avec l'adoption de ce plan, le moment serait peut-être venu pour l'Inde et le Pakistan d'envisager aussi de revoir leur position sur l'interdiction mondiale des mines antipersonnel. Nombre des 141 États qui sont devenus parties à la Convention se trouvent eux aussi dans des situations complexes sur le plan de la sécurité et ont également à satisfaire à d'importantes obligations dans le cadre d'alliances militaires. Ils ont néanmoins tous admis que l'utilité militaire très limitée de ces armes ne fait certainement pas le poids face aux problèmes humanitaires désastreux qu'elles posent.

Qui plus est, l'élimination des mines antipersonnel peut concourir à la sécurité sur toutes sortes de plans. En 1995, par exemple, le Pérou et l'Équateur se sont affrontés dans un conflit frontalier qui n'a apporté la victoire ni à l'un ni à l'autre mais qui, du fait d'un large emploi de mines terrestres, a entraîné des souffrances humaines indicibles. Aujourd'hui, leur coopération à l'action antimine a renforcé la confiance entre ces deux pays, a aidé à faire intervenir des progrès dans la question du tracé de la frontière contestée et a été pour les deux pays source d'avancées socioéconomiques.

Plus récemment, les dirigeants de la Grèce et de la Turquie ont franchi un pas audacieux sur le plan du renforcement de la confiance en décidant d'adhérer conjointement à la Convention. Lorsque, en 2001, les deux pays ont annoncé leur intention de devenir parties à la Convention, leurs Ministres des affaires étrangères ont déclaré reconnaître qu'une interdiction complète des mines antipersonnel constituait une mesure de confiance importante, qui contribuerait à la sécurité et à la stabilité dans la région.

De fait, la coopération au règlement des problèmes humanitaires provoqués par les mines antipersonnel peut renforcer la confiance entre des États qui se sont engagés dans la voie de la paix.

Au Sommet de Nairobi pour un monde sans mines qui aura lieu en novembre de cette année, les États parties à la Convention feront le point des progrès enregistrés et établiront un plan d'action en vue d'assurer l'élimination des mines antipersonnel. En ma qualité de Président

(M. Petritsch, Autriche)

désigné du Sommet, j'encourage donc l'Inde et le Pakistan, ainsi que d'autres États qui ne sont pas encore parties à la Convention, à adhérer à cette dernière et à prendre part à ce qui est devenu un franc succès à l'échelle mondiale.

J'ai eu le privilège de présider la première réunion préparatoire du Sommet de Nairobi, qui a eu lieu le 13 février dernier. Encore une fois, j'ai trouvé très encourageante la volonté de collaborer et d'enregistrer des progrès avec laquelle les 116 États représentés et les nombreuses organisations internationales, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales ont abordé ces travaux. C'est là une différence réjouissante d'avec certaines autres instances ici à Genève.

En guise de conclusion, qu'il me soit permis d'indiquer que nous œuvrons à l'organisation d'une manifestation internationale qui suscitera une participation à un niveau politique élevé et qui a pour but l'établissement d'un plan d'action concerté, vigoureux et concret, en vue de juguler au cours des années à venir les problèmes humanitaires causés par les mines terrestres. Nous comptons que le Sommet de Nairobi suscitera une volonté renouvelée d'assurer la pleine application de la Convention. Nous voulons aussi faire passer un message aujourd'hui rare étant donné l'état des relations internationales, à savoir qu'il y a là un problème que nous pouvons régler.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie l'Ambassadeur Petritsch, Président désigné du Sommet de Nairobi, pour sa déclaration. L'orateur suivant sera le Représentant permanent de la Norvège, l'Ambassadeur Sverre Bergh Johansen, auquel j'ai le plaisir de donner la parole.

M. BERGH JOHANSEN (Norvège) (traduit de l'anglais): Je suis ravi de voir l'Ambassadeur du Mexique, qui sera le prochain Président de la Conférence du désarmement, conduire les travaux de la présente séance. J'aurais voulu féliciter l'Ambassadrice de Malaisie, M^{me} Rajmah Hussain, de son accession à la présidence, et je vous prierai de bien vouloir lui faire part de mes sincères félicitations.

Comme l'orateur précédent, je prends la parole aujourd'hui à l'occasion du cinquième anniversaire de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Cette Convention est à la fois un instrument d'ordre humanitaire et un traité de désarmement. Elle apporte la preuve que le multilatéralisme n'est pas un vain mot. Ses États parties y sont attachés et ont la ferme volonté politique d'en assurer le succès. Sa mise en place et son application reflètent aussi un partenariat étroit et constructif entre les gouvernements et la société civile. En outre, la Convention a établi une règle – l'interdiction de l'emploi des mines terrestres – qui est largement appliquée, même par des États autres que les 141 qui y sont parties. Nous saisissons cette occasion pour souligner l'importance d'une universalisation de cet instrument indispensable et exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à la Convention.

La Norvège a été parmi les initiateurs de la Convention sur l'interdiction des mines et a le plaisir tout particulier de noter tous les succès remportés à ce jour par cette dernière.

(M. Bergh Johansen, Norvège)

La Convention trace le cadre général de l'action antimine et constitue un instrument humanitaire mondial et efficace. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, les gouvernements sont moins nombreux à employer des mines terrestres antipersonnel, dont la production a diminué. Alors que le déminage avance et que les programmes de sensibilisation aux risques présentés par les mines sont mis en œuvre, le nombre de nouvelles victimes des mines diminue dans bien des pays touchés par le problème. Les stocks diminuent eux aussi. À ce jour, plus de 31 millions de mines stockées ont été détruites.

Quels que soient les succès de la Convention, il reste encore beaucoup à faire avant que ne se réalise le but de la Convention, à savoir un monde exempt de mines. Nous ne devons pas perdre de vue les difficultés épineuses auxquelles nous avons à faire face. Les mines terrestres antipersonnel continuent de présenter une grave menace à la vie, à la santé et au développement. Nous sommes toujours en situation d'urgence humanitaire. Même si nombre de mines stockées ont été détruites, la tâche est loin d'être terminée et doit avancer. Des efforts bien plus importants doivent être consentis pour le déminage. La diminution du nombre de victimes des mines ne signifie pas que nous sommes arrivés au bout de nos peines, mais simplement que nous sommes dans la bonne voie. Trop de personnes sont victimes des mines terrestres antipersonnel. Nous avons le devoir d'aider les victimes. Tant que les mines continueront à faire des victimes, les besoins d'assistance ne feront que s'accroître globalement. Les victimes des mines ont besoin d'une aide pendant de nombreuses années et souvent à vie.

La première Conférence d'examen de la Convention se tiendra à Nairobi, au Kenya, en décembre 2004. Cette Conférence nous offrira la possibilité de nous attaquer aux difficultés qui subsistent. Nous avons l'espoir que la Conférence d'examen aboutira à ce dont nous avons besoin pour finir la tâche, à savoir un engagement ferme et clair de continuer à mettre en œuvre la Convention et d'en réaliser les buts importants.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le Représentant permanent de la Norvège de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues pour la présidence et que je transmettrai, cela va de soi, à l'Ambassadrice Rajmah Hussain. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à l'orateur suivant, la représentante du Canada, M^{me} Ann Pollack.

M^{me} POLLACK (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, nous avons plaisir à vous voir présider nos travaux cette semaine et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec vous lorsque la délégation mexicaine accédera officiellement à la présidence, au mois de mars.

(L'oratrice poursuit en français)

Le 1^{er} mars marquera le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Il s'agit d'une étape importante dans la vie de la Convention, dont la première Conférence d'examen – le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines – aura lieu cette année. Le cinquième anniversaire sera célébré au Canada pendant la semaine canadienne de sensibilisation aux mines antipersonnel. Il y aura notamment un certain nombre de manifestations organisées par des ONG un peu partout au pays, qui porteront sur

les nombreux Canadiens et autres intervenants qui, par leur action contre les mines, jouent un rôle déterminant partout dans le monde.

La Convention a eu beaucoup de succès au cours de ses cinq premières années d'existence. Le nombre de ses États parties a connu une forte augmentation – 10 nouveaux pays au cours de la dernière année, ce qui porte à 141 le nombre de pays qui ont ratifié la Convention ou y ont adhéré. Il est fort à propos qu'en cette journée d'anniversaire la Convention entre en vigueur pour quatre de ces pays. Nous souhaitons donc la bienvenue à deux membres de la Conférence, le Bélarus et la Turquie, et à deux observateurs, la Grèce et la Serbie-et-Monténégro, qui deviendront États parties à la Convention d'Ottawa le 1^{er} mars. Cette hausse rapide témoigne de la détermination générale de régler les problèmes humanitaires créés par les mines antipersonnel. Nous demandons de nouveau à tous les membres et observateurs de la Conférence du désarmement qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à cette Convention et tout particulièrement de prendre des mesures pour le faire pendant cette année très marquante. Le Canada encourage aussi les pays qui se relèvent d'un conflit à considérer la Conférence d'Ottawa et ses normes comme des mesures possibles de renforcement de la confiance.

(L'oratrice reprend en anglais)

La Convention d'Ottawa interdit, comme son titre l'indique, l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines terrestres antipersonnel et elle en prévoit l'enlèvement et la destruction. La Convention d'Ottawa est complète: elle est juridiquement contraignante, elle est efficace, et le nombre de ses États parties, déjà important, ne fait que croître. Elle n'a donc nul besoin d'être complétée par un instrument partiel, comme certains l'ont affirmé ici.

Le but reste l'universalité de la Convention. Le Canada est fier de présider le Groupe de contact sur l'universalisation, qui travaille à la réalisation de cet objectif, et nous avons confiance que d'autres États deviendront parties à l'instrument avant la Conférence d'examen. Une action en faveur de l'universalisation a été entreprise, notamment par le truchement de réseaux d'officiers militaires supérieurs à la retraite et de parlementaires, afin de faire participer à divers échelons les États qui ne sont pas encore parties et les rallier ainsi à la cause de la Convention.

Dans l'intervalle, les États qui estiment ne pas pouvoir devenir parties à la Convention devraient eux-mêmes prendre des mesures, individuellement ou collectivement, telles que la déclaration de leur attachement aux buts humanitaires de la Convention, la proclamation de moratoires sur la production ou le transfert des mines terrestres antipersonnel, le lancement d'opérations de destruction des stocks, le financement de l'action antimine, la présentation à leur gré des rapports prévus à l'article 7 de la Convention et la participation à la Conférence d'examen en qualité d'observateurs. De telles mesures équivaldraient à une reconnaissance de la norme importante établie par la Convention et de l'impact de cette dernière sur les comportements, à un moment où la communauté mondiale se tournera vers les problèmes posés par les mines terrestres antipersonnel.

Il n'est nul besoin de répéter que la Convention d'Ottawa a un réel impact sur les mentalités, les pratiques et la vie des civils, et qu'elle contribue effectivement à l'élimination du fléau des mines antipersonnel: des territoires pollués sont déminés et pourront de nouveau servir à la production, des stocks énormes ont été détruits, et le nombre de nouvelles victimes

(M^{me} Pollack, Canada)

a diminué. Les gouvernements, les organisations internationales et régionales et la société civile, tous toujours plus conscients des dangers inhérents aux mines terrestres, collaborent activement à l'universalisation de la Convention, à l'amélioration de l'aide aux victimes, aux opérations de déminage, à la destruction des stocks dans les délais et à la sensibilisation du grand public au prix terrible, sur les plans humanitaire et du développement, de l'emploi de mines antipersonnel. Une démarche collective, fondée sur le partenariat, est la marque de la Convention: tous collaborent et apportent leur concours, dans un esprit de coopération partagée, comme nous l'avons pu constater une fois encore à la session très active des comités permanents qui s'est tenue ce mois-ci.

Comme nous l'ont rappelé les orateurs précédents, la première Conférence d'examen de la Convention aura lieu à Nairobi, au Kenya, du 29 novembre au 3 décembre 2004, et sera l'occasion d'en célébrer les succès et de mesurer les tâches difficiles qu'il reste à accomplir. Elle sera couronnée par un segment de haut niveau, qui marquera l'anniversaire de son ouverture à la signature à Ottawa. Il sied que cette manifestation ait lieu en Afrique, région qui est la plus touchée par le problème des mines, afin d'appeler l'attention sur l'ampleur de ce problème dans ce continent et à l'échelle mondiale.

Le message central de cette Conférence d'examen sera, comme nous venons de l'apprendre du Président désigné, que des progrès ont été enregistrés, mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Les États parties à la Convention d'Ottawa y attesteront de leur volonté collective et politique d'avancer encore afin de terminer la tâche, y renouvelleront leurs engagements politiques et financiers de continuer à éliminer les mines terrestres antipersonnel et prendront encore sur eux d'enlever les mines et de venir en aide aux victimes. Nous déclarerons notre volonté résolue de ce faire par un plan d'action concret en vue de la réalisation des objectifs arrêtés, plan à l'élaboration duquel le Canada a l'honneur de participer de près. Par une déclaration de haut niveau, nous ferons connaître au monde la vision qui est la nôtre: nous y réaffirmerons le succès de la Convention, notre volonté de nous attaquer aux difficultés qui restent et notre attachement renouvelé à la pleine application de l'instrument.

Alors que la Conférence du désarmement demeure dans l'incapacité de convenir d'un programme de travail en vue d'examiner les questions pressantes qui affectent la sécurité collective et nationale, il est rassurant de voir tant de membres de la communauté internationale – dont un grand nombre de membres de cette instance – aller de l'avant en vue de régler un problème vital en matière de sécurité humaine et d'apporter un réel mieux-être à tant de personnes, de communautés et de nations. J'ai l'espoir que cet esprit constructif se transmettra à la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie la représentante du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. J'ai à présent le plaisir de donner la parole à l'orateur suivant, le Représentant permanent des Pays-Bas, l'Ambassadeur Chris Sanders.

M. SANDERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): D'emblée, Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer tout le plaisir que nous avons à vous voir conduire nos travaux, ne fût-ce que pour une semaine. Vous pourrez compter sur l'appui de ma délégation pendant votre présidence tout à fait provisoire.

(M. Sanders, Pays-Bas)

Je prends très brièvement la parole afin que les Pays-Bas puissent se faire l'écho des discours prononcés par l'Autriche, la Norvège et le Canada pour marquer le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention interdisant les mines. Il n'est nul besoin de répéter ce qu'ils ont dit, aussi me contenterai-je de quelques observations indispensables.

Avant toute chose, nous tenons à nous joindre à ces délégations pour inviter les pays qui n'ont pas encore pu le faire à devenir partie à la Convention. Les terribles souffrances humaines causées par les mines terrestres antipersonnel l'emportent de loin sur toute utilité militaire qui pourrait découler de ces mines. Je pense que c'est là une considération très importante dont il faut tenir compte quand nous examinons ces questions.

Nous tenons aussi à exprimer nos félicitations à l'Ambassadeur Wolfgang Petritsch, qui dirige les préparatifs de la première Conférence d'examen de la Convention et en présidera les travaux à Nairobi, à la fin de l'année. Nous nous sommes résolument engagés dans la voie d'un monde exempt de mines, mais nous sommes encore loin du but, ce qui fera du Sommet de Nairobi une manifestation très importante.

À ce jour, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a remporté beaucoup de succès et doit continuer à le faire à l'avenir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole au représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur David Broucher.

M. BROUCHER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis que la Malaisie a accédé à la présidence, permettez-moi de présenter mes compliments à l'Ambassadrice Rajmah Hussain et au Gouvernement malaisien. Je tiens aussi à vous dire combien je suis heureux de vous voir à la présidence, même si ce n'est que provisoire.

Qu'il me soit également permis de me joindre aux orateurs précédents qui ont évoqué avec tant d'éloquence la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines et dire que le Royaume-Uni continue, bien entendu, à appuyer pleinement les buts de cette Convention et se réjouit à la perspective de participer à la réunion de Nairobi.

Cela n'est toutefois pas la raison pour laquelle j'ai demandé la parole ce matin. Sur instruction de mon gouvernement, je vais appeler l'attention sur une déclaration concernant les mesures de lutte contre la prolifération, qu'a faite le Ministre britannique des affaires étrangères, M. Jack Straw, à la Chambre des communes mercredi matin 25 février. Cette déclaration trace clairement les tâches prioritaires que le Royaume-Uni s'est données pour les mois à venir dans le domaine de la lutte contre la prolifération. Elle se lit comme suit:

Quelques percées significatives ont été enregistrées au cours de l'année écoulée dans le combat contre la prolifération des armes de destruction massive. Le Royaume-Uni a collaboré efficacement avec les États-Unis dans l'affaire des programmes de la Jamahiriya arabe libyenne et contre le réseau Khan. Nous avons joué un rôle de premier plan, aux côtés de la France et de l'Allemagne, dans la question du programme nucléaire de l'Iran.

(M. Broucher, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Nous avons fait appliquer les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU concernant l'Iraq. Nous avons pris une part active à l'Initiative de sécurité contre la prolifération, qui a été conçue pour empêcher le transfert de marchandises destinées à des programmes relatifs à des armes de destruction massive. Nous appuyons les pourparlers des six parties concernant la République populaire démocratique de Corée. Ce sont là autant d'exemples d'un multilatéralisme efficace et agissant.

Je voudrais tracer à l'intention de la Chambre d'autres mesures que nous avons entreprises et de nouvelles propositions que nous allons examiner avec nos partenaires en vue de décourager, arrêter et inverser des programmes relatifs aux armes de destruction massive dans des pays qui suscitent des inquiétudes, et d'empêcher que des équipements et le savoir-faire nécessaires à la fabrication de telles armes ne tombent entre les mains de terroristes.

L'Initiative de sécurité contre la prolifération a pris son essor depuis son lancement en mai 2003. Une soixantaine de pays ont indiqué qu'ils l'appuyaient et avaient l'intention d'en appliquer les principes. Nous pouvons encore faire davantage pour en tirer plus amplement parti.

Nous collaborons avec l'Organisation maritime internationale en vue d'apporter à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime une modification à l'effet d'ériger en infraction reconnue au plan international le transport d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs et de matières connexes sur des bateaux commerciaux. D'ores et déjà, le transport d'armes de destruction massive par des avions civils constitue une infraction en vertu de la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale.

Des accords ont été conclus dans le passé, qui autorisent la visite de bateaux susceptibles d'avoir embarqué des stupéfiants. Nous prévoyons maintenant de négocier des accords analogues avec les États comptant le plus grand nombre de navires commerciaux battant leur pavillon, qui permettraient la visite de bâtiments soupçonnés d'avoir embarqué des marchandises qui pourraient servir à des programmes relatifs à des armes de destruction massive. Ces navires assurent environ 70 % des transports maritimes. De la sorte, il serait possible de couvrir une part importante des transports maritimes mondiaux par un nombre relativement peu élevé d'accords, tout en réduisant les possibilités offertes à ceux qui participent à la prolifération des armes de destruction massive et aux fournisseurs hors-la-loi.

Nous examinerons avec nos partenaires la question de savoir s'il faut introduire de nouvelles sanctions afin de dissuader les compagnies aériennes ou maritimes de chercher à transporter de telles marchandises. Faudrait-il dénier dans le monde entier des droits d'atterrissage ou de mouillage portuaire aux bateaux et avions de toute compagnie dont on constaterait qu'elle a effectué de tels transports? Devrions-nous envisager d'établir un registre international des sociétés et particuliers coupables d'infractions aux règlements réprimant la prolifération?

(M. Broucher, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Nous appuyons l'appel lancé par le Président Bush afin que les services d'Interpol et d'autres moyens soient employés pour aider les organes chargés de l'application des lois à lutter contre les trafiquants.

Au sein de l'Union européenne, il nous paraît judicieux que les experts des douanes envisagent comment ils pourraient s'y prendre pour resserrer les règlements et pratiques et mieux échanger des informations, afin d'empêcher le commerce illicite d'armes de destruction massive.

Au Royaume-Uni, nous avons entrepris des travaux relatifs au contrôle des transports afin de pouvoir déceler les mouvements illicites de matières radioactives. Ce contrôle couvrira un jour tout le trafic aérien et maritime ainsi que le trafic par le tunnel sous la Manche – de voyageurs, de colis, de véhicules, de marchandises et de conteneurs.

Il y a 18 mois, le Sommet du G-8 tenu à Kananaskis a établi un partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Dans le cadre de cette initiative, les dirigeants du G-8 ont décidé d'appuyer des projets de coopération spécifique, initialement en Russie, pour aider à la destruction des armes chimiques, au démantèlement des sous-marins nucléaires mis hors service, à l'élimination des matières fissiles et à l'emploi des scientifiques qui travaillaient auparavant dans le domaine de l'armement. Le Royaume-Uni a annoncé qu'il dégagerait des ressources pour un montant maximum de 750 millions de dollars des États-Unis sur 10 ans pour de telles activités. Le premier rapport sur les activités entreprises par le Royaume-Uni a été publié en décembre.

Après le Sommet de Kananaskis, il y a eu le conflit avec l'Iraq et la décision de la Jamahiriya arabe libyenne de démanteler ses programmes relatifs aux armes de destruction massive. Des travaux ont été entrepris en vue d'élaborer un programme pour l'emploi de scientifiques qui travaillaient auparavant dans le domaine de l'armement en Iraq. Le Royaume-Uni a offert de soutenir des programmes analogues dans la Jamahiriya arabe libyenne. Nous souhaiterions que le Partenariat du G-8 soit élargi de sorte qu'il soit réellement mondial de par sa portée géographique et que le nombre d'États donateurs soit augmenté de sorte que l'objectif de 20 milliards de dollars devienne un minimum plutôt qu'un plafond.

Il est une anomalie dans le domaine de la lutte contre la prolifération, à savoir l'absence d'un débat, depuis 1992, sur l'ensemble de la question de la prolifération au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Suite à une proposition faite par le Président Bush en septembre dernier, des travaux ont été entrepris sur une résolution qui engagera les États à adopter une législation nationale stricte érigeant en crime la possession, la fabrication ou le trafic d'armes de destruction massive, en particulier à des fins terroristes, à mettre en place un contrôle efficace des exportations, là où il n'existe pas encore, et à assurer une protection physique efficace des matières névralgiques. J'ai l'espoir que le Conseil adoptera sous peu cette résolution.

(M. Broucher, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Nous estimons que le Conseil devrait encore envisager d'établir un mécanisme de suivi approprié – un comité contre la prolifération, peut-être, à l'instar du Comité contre le terrorisme qu'il a établi en 2001.

Quant à l'Union européenne, la Stratégie européenne de sécurité, qui a été adoptée par le Conseil de l'Europe en décembre, met en lumière l'importance que revêt la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Au cours du mois qui en a précédé l'adoption, l'Union européenne est convenue que les accords avec d'autres pays devraient comporter une clause de non-prolifération. Nous collaborons avec nos partenaires de l'Union européenne et la Commission afin que cette clause figure dans tout nouvel accord ou soit incluse dans les accords existants lorsqu'ils sont reconduits.

En ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique, ce traité oblige les États parties à conclure des accords de garanties avec l'Agence afin que celle-ci puisse vérifier que les activités nucléaires des États sont – et restent – légitimes. L'article IV du Traité confirme le droit des États de développer et d'employer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Cela dit, la communauté internationale perd inévitablement confiance dans les États qui ne s'acquittent pas de leurs obligations en matière de garanties. Le marché qui est au cœur du Traité est alors remis en question. Nous devrions nous interroger sur le point de savoir si de tels États ne devraient pas renoncer au droit de développer leur propre cycle du combustible nucléaire et en particulier des capacités d'enrichissement et de retraitement endogènes, si névralgiques eu égard à la prolifération des matières nucléaires. Cela ne signifierait pas qu'ils seraient privés de la possibilité de construire et d'exploiter des centrales nucléaires civiles. Ces centrales pourraient continuer à fonctionner avec du combustible fourni par des pays qui respectent leurs obligations en matière de garanties. Le combustible serait soumis à la surveillance de l'Agence tant qu'il se trouverait dans le pays destinataire et serait restitué au pays fournisseur lorsqu'il serait épuisé. Cela empêcherait qu'un programme en apparence civil ne masque un programme d'armement.

Les événements intervenus au cours de ces dernières années ont montré que l'Agence devrait étendre ses inspections des industries nucléaires nationales. Le protocole additionnel type de l'Agence jette les bases de la réalisation de telles inspections. Il importe que tous les membres de la communauté internationale adoptent un tel protocole. Les fournisseurs de technologies nucléaires devraient toujours plus considérer ces protocoles comme un engagement clef, lorsqu'ils prennent une décision sur des demandes d'octroi de licences d'exportation.

Dans une large mesure, l'Agence est parvenue à gérer, dans les limites de son budget, un volume de travail croissant dans le domaine de la vérification, mais nous ne devrions pas lui demander d'en faire plus sans que ses ressources ne soient augmentées. Il se peut que nous devions envisager sérieusement de renforcer encore la Division des garanties de l'Agence.

(M. Broucher, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

En ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques, le Gouvernement a énoncé, dans un livre vert d'avril 2002, des idées sur les moyens de vérifier le respect de ses dispositions. Nous continuons de penser qu'il nous faut un mécanisme, éventuellement placé sous l'autorité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour enquêter sur des allégations d'emploi d'armes biologiques et sur des installations biologiques suspectes. Nous allons soumettre des propositions pour donner suite à cette idée à la prochaine réunion des États parties à la Convention qui se tiendra à Genève en juillet.

M. Jack Straw termine – je demande humblement votre indulgence pour cette longue intervention – en déclarant ceci:

La lutte contre la prolifération reste aussi importante que par le passé. Nos services du renseignement jouent dans cette lutte un rôle d'importance vitale. Nous pouvons tous être fiers de ce que nous avons réalisé au cours de l'année écoulée. Cela dit, il ne faut pas en rester là, car il y a encore beaucoup à faire. Les propositions qui viennent d'être tracées sont conçues pour nous y aider.

Ainsi s'achève le discours du Ministre des affaires étrangères.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie l'Ambassadeur Broucher d'avoir fait part à la Conférence du discours prononcé par le Ministre des affaires étrangères, M. Jack Straw, à la Chambre des communes du Parlement britannique. Je le remercie également des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence, que je transmettrai, bien entendu, à l'Ambassadrice Rajmah Hussain. J'ai le plaisir de donner à présent la parole à la représentante des États-Unis, l'Ambassadrice Jackie Sanders.

M^{me} SANDERS (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, à mon tour, je demande humblement votre indulgence pour une intervention qui risque d'être encore plus longue que celle du représentant du Royaume-Uni.

C'est un plaisir pour moi que de voir le représentant d'un pays très ami et voisin des États-Unis, le Mexique, assurer la présidence de la Conférence, même provisoirement. Cela inspire confiance que de voir à ce poste une personne si expérimentée et connaissant à fond les questions dont traite la Conférence et de savoir que nous aurons l'avantage de votre présence à plus long terme dans un proche avenir.

Je tiens à exprimer ma sympathie et celle de tous les Américains au Gouvernement et au peuple marocains à l'occasion du séisme dévastateur qui s'est produit mardi dernier. Nous sommes en prière avec les victimes et leurs familles.

C'est pour moi un honneur que de faire aujourd'hui ma première déclaration de fond devant la Conférence au nom des États-Unis. Nous savons tous que la Conférence traverse des moments difficiles depuis quelques années. Je dois avouer que je n'ai aujourd'hui aucune idée ou proposition à avancer qui sortirait la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve, mais la solution, à dire vrai, n'est pas entre les mains des seuls États-Unis. Il faudra un effort

(M^{me} Sanders, États-Unis d'Amérique)

collectif pour surmonter le blocage, et je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous, Monsieur le Président, et tous nos collègues à cette fin.

Lorsque des solutions ne se présentent pas, il importe tout particulièrement que nous poursuivions le dialogue sur les graves difficultés auxquelles nous devons faire face et de travailler dans un esprit de coopération pour les régler. Le 11 février, le Président Bush a lancé un appel à l'action afin de contrer ce qu'il estimait être l'une des plus graves menaces pour l'humanité aujourd'hui, à savoir la possibilité d'une attaque secrète et soudaine aux armes chimiques ou biologiques, ou encore radiologiques ou nucléaires. Cette appréciation de la situation peut paraître surprenante, étant donné que, tout récemment encore, la fin de la guerre froide semblait promettre une paix et une sécurité sans précédent. Il se peut, en effet, que le spectre de l'apocalypse se soit dissipé, mais ce serait se bercer dangereusement d'illusions que de croire que nous ne courons plus aucun risque grave. Il ne faut pas non plus nourrir l'illusion que les solutions et méthodes qui nous ont servi pendant la guerre froide suffiront pour venir à bout des difficultés auxquelles nous avons à faire face aujourd'hui. De fait, la menace s'est déplacée et les outils dont nous disposons pour y répondre doivent nécessairement évoluer aussi bien.

Aujourd'hui, les matières et le savoir-faire nécessaires pour produire des armes de destruction massive et leurs vecteurs sont plus largement disponibles que jamais. En même temps, nous ne pouvons plus supposer que tous nos ennemis potentiels se laisseront guider par un instinct commun de conservation. Les expériences récentes faites par mon pays et les pays de bien de nos collègues ici présents montrent qu'aucun État n'est à l'abri d'un attentat terroriste. Par conséquent, aucun gouvernement ne peut avoir la certitude que, un jour, des terroristes n'emploieront pas d'armes de destruction massive contre les citoyens du pays. Comme l'a dit le Président Bush, aux mains des terroristes, les armes de destruction massive constitueraient les armes à employer en premier – le moyen de prédilection de faire avancer leur idéologie de suicide et de meurtre aléatoire.

La quête d'armes de destruction massive poursuivie par une poignée d'États qui violent leurs engagements conventionnels et leurs obligations internationales suscite de multiples risques. Cette quête fait douter de la sécurité de leurs voisins et de leurs propres citoyens. Elle constitue une menace pour les règles juridiques internationales que nos prédécesseurs dans cet organe et ailleurs ont élaboré avec tant de peine et qui ont aidé à assurer la sécurité du monde pendant des décennies. Elle a aussi encouragé un marché noir international dont les acteurs sont disposés à mettre les technologies les plus dangereuses entre les mains des régimes les plus irresponsables du monde et de particuliers, notamment des terroristes, et ont les moyens de ce faire. Bref, cette quête crée des risques pour nous tous.

Ces réalités font que nous devons changer nos conceptions et nos tactiques. Nous devons d'abord reconnaître que nous avons tous le plus grand intérêt à faire cesser la prolifération et ensuite à renforcer les moyens de servir cet intérêt commun. Cela ne signifie pas que nous devons négliger l'importance des préoccupations existantes, mais simplement reconnaître et contrer une menace de la première urgence.

(M^{me} Sanders, États-Unis d'Amérique)

Le Président Bush a appelé à l'union des efforts en vue de promouvoir des conditions, sur le plan international, qui aient pour effet de décourager activement la prolifération. Il a repéré plusieurs mesures concrètes dans le cadre de tels efforts, qui doivent être à la fois efficaces et profondément multilatéraux.

Il s'agirait, premièrement, d'élargir la portée de l'Initiative de sécurité contre la prolifération. En améliorant la mise en commun des informations et l'état de préparation à l'action, cette initiative a jeté les bases concrètes d'une coopération des États au combat contre le commerce des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières connexes. Le Président Bush a lancé un appel afin que les États élargissent l'Initiative de sorte que les organes chargés de l'application des lois collaborent à la lutte contre la prolifération et ses agents, en partant tant de l'Initiative que des outils dont ils disposent déjà pour combattre le terrorisme, et poursuivent en justice les réseaux illicites et autres sources d'approvisionnement.

Depuis son lancement en mai dernier, l'Initiative a recueilli l'appui de près de 60 pays, dont plusieurs sont représentés ici à la Conférence, et ce nombre continue de croître. Nous avons l'espoir d'y faire un jour participer tous les pays qui ont la volonté et la capacité de combattre la prolifération. Les États clefs, qu'ils soient côtiers, de transit ou du pavillon, de même que les pays dont se servent les agents de la prolifération, ont un rôle particulièrement important à jouer dans ces efforts.

Deuxièmement, il s'agirait d'adopter et de faire appliquer des lois et contrôles nationaux efficaces à l'appui de la non-prolifération. Les gouvernements devraient criminaliser la prolifération, mettre en œuvre un contrôle des exportations qui soit conforme aux normes internationales les plus strictes et assurer la sécurité des matières dangereuses sur leurs territoires. Tout ressortissant dont les actes seraient contraires à ces lois et normes devrait faire l'objet de sanctions rigoureuses. Le Président Bush a proposé l'automne dernier au Conseil de sécurité d'adopter une résolution demandant de telles mesures. Les membres permanents du Conseil de sécurité ont entrepris d'élaborer une résolution conçue pour réaliser ces objectifs. Nous comptons pouvoir soumettre sous peu un projet à l'ensemble des membres du Conseil, qui devraient tous s'efforcer de le faire adopter rapidement, après quoi nous serons disposés à aider les États à réaliser les objectifs de la résolution.

Troisièmement, il s'agirait d'élargir la coopération à la réduction de la menace et d'autres formes d'assistance qui visent à régler le problème d'armes et de matières dangereuses. La prolifération étant un problème mondial, nous pourrions envisager d'étendre le partenariat mondial du G-8 à des États de l'ancienne Union soviétique, en sus de la Russie, ainsi qu'à des pays tels que l'Iraq et la Jamahiriya arabe libyenne. À ce titre, nous pourrions notamment élargir les programmes prévus pour assurer la sécurité et l'élimination des matières fissiles, détruire les armes chimiques, améliorer la sécurité le long des frontières, contrôler les sources de rayonnement, promouvoir la coopération contre le bioterrorisme, éliminer l'emploi de l'uranium hautement enrichi dans les réacteurs de recherche et réorienter les scientifiques et d'autres spécialistes ayant des compétences en matière d'armes de destruction massive vers des emplois civils pacifiques, notamment dans des entreprises commerciales.

Quatrièmement, il s'agirait d'empêcher des gouvernements de mettre au point des armes nucléaires sous de faux prétextes. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires devait établir un équilibre et empêcher la prolifération tout en laissant aux États une latitude pour mener des programmes nucléaires pacifiques. L'article IV reflète cet équilibre, en indiquant clairement que tout programme nucléaire pacifique doit être mené conformément aux dispositions du Traité relatives à la non-prolifération. Le commerce international dans le domaine du nucléaire est fondé aujourd'hui sur un système fiable suivant lequel les parties au TNP peuvent se procurer des réacteurs et du combustible, tandis que, dans leur vaste majorité, les États renoncent aux importantes difficultés économiques et techniques que supposerait la construction de leurs propres installations d'enrichissement et de retraitement. De toute évidence, les États parties peuvent bénéficier pleinement des avantages en matière d'activités nucléaires pacifiques qu'envisage le TNP sans devoir se doter d'une usine d'enrichissement ou de retraitement. Il n'en demeure pas moins que, au cours des 15 dernières années, une poignée d'États n'ayant aucun réacteur de puissance en service ont néanmoins cherché à construire leurs propres installations d'enrichissement ou de retraitement et l'ont fait en secret, violant ainsi le TNP.

Pour cette raison, le Président Bush a proposé que le Groupe des fournisseurs nucléaires décide qu'aucun État membre ne fournira d'équipements d'enrichissement ou de retraitement ni de technologies y relatives à un État qui ne possède pas déjà une installation d'enrichissement ou de retraitement en service. Les États membres de ce groupe se sont engagés il y a longtemps à ne fournir aucune assistance de ce type à des États qui ne seraient pas parties au TNP et cet engagement tient toujours. En même temps, les États qui ont renoncé à se doter d'équipements d'enrichissement et de retraitement devraient être assurés d'un accès, à des prix raisonnables, au combustible destiné à des réacteurs civils.

Cinquièmement, il faudrait donner une plus grande impulsion aux protocoles additionnels. Plus de 80 pays ont déjà négocié des protocoles additionnels, dont environ la moitié sont en vigueur. Les États-Unis doivent eux aussi le faire et le Président a engagé le Sénat à consentir immédiatement à la ratification d'un tel protocole. Nous devons accélérer les efforts diplomatiques dans ce domaine et d'ici la fin de 2005, faire aussi de la signature d'un tel protocole une condition d'approvisionnement nucléaire.

Sixièmement, il s'agirait de renforcer l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Président a également proposé de renforcer les capacités de l'AIEA en créant un comité spécial du Conseil des gouverneurs de l'Agence qui serait chargé de porter toute son attention sur la question des garanties et de la vérification.

Enfin, les pays membres du Conseil des gouverneurs de l'Agence qui sont sous le coup d'une enquête de l'AIEA ne devraient pas être autorisés à exercer leurs droits de membres. Ces dernières années, l'AIEA et son Conseil des gouverneurs ont dû faire face à des affaires très difficiles d'inexécution des obligations, aussi devons-nous nous assurer que l'Agence dispose de tous les outils dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat.

La réelle énormité des difficultés auxquelles nous nous heurtons donne à réfléchir. La dissémination continue des armes de destruction massive et des technologies connexes compromet les intérêts de tout gouvernement responsable et le bien-être futur de tout habitant

(M^{me} Sanders, États-Unis d'Amérique)

de la planète. Nous commençons à mesurer l'ampleur du problème et à repérer les premières solutions.

Comme l'a fait remarquer récemment le Secrétaire d'État Colin Powell, il y a néanmoins quelques bonnes nouvelles. Dans leur vaste majorité, les États se sont acquittés sérieusement de leurs obligations conventionnelles. Ceux qui ne l'ont pas fait reconsidèrent peut-être leur position – nous en avons l'espoir – et envisagent de suivre l'exemple donné par les pays qui ont renoncé aux armes nucléaires et à tout programme d'armement nucléaire, dont l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, l'Ukraine, le Kazakhstan, le Bélarus et, tout dernièrement encore, la Jamahiriya arabe libyenne. Ces États ont reconnu très justement que, en dernière analyse, de telles armes diminueraient leur sécurité plutôt que de l'augmenter. Les pourparlers des six parties sur la question de la République populaire démocratique de Corée ont repris hier à Beijing, et nous gardons l'espoir de voir ce pays prendre la décision stratégique de renoncer à ses programmes nucléaires.

Le problème de la prolifération ne pourra pas être réglé rapidement et aisément. Les beaux discours et les accords écrits ne dissuaderont pas les terroristes et les régimes hors-la-loi. Nous pourrions commencer par créer un climat dans lequel les actes illicites seront universellement condamnés et sanctionnés de manière à rendre rapidement inacceptables les coûts de la prolifération. Comme le Sous-Secrétaire d'État John R. Bolton l'a souligné récemment, les dictateurs de par le monde doivent comprendre que les armes de destruction massive n'apportent ni influence, ni prestige, ni sécurité, et ont pour seul effet l'isolement.

Le Président Bush a tracé plusieurs mesures pragmatiques, et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec la communauté internationale au développement de ces idées. Il n'y aura pas de solution unique et aucun État ne pourra à lui seul gagner cette bataille. Quelles que soient les priorités que se fixent nos différents pays dans le but de procurer à leurs ressortissants respectifs une meilleure qualité de vie et plus de prospérité, nous conviendrons tous, je crois, que la meilleure manière de servir nos intérêts collectifs et nationaux consiste à conjuguer nos efforts pour combattre et anéantir le fléau des armes de destruction massive. Les États-Unis se réjouissent à la perspective de collaborer avec chacun des pays représentés ici pour réaliser cet objectif.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie la représentante des États-Unis de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a eues à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole à la Représentante permanente du Japon, l'Ambassadrice Kuniko Inoguchi.

M^{me} INOBUCHI (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la question de la Convention d'Ottawa, mais je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement d'avoir accepté de diriger les travaux de la présente séance plénière. Je vous félicite de tout le talent avec lequel vous conduisez les débats. Je me réjouis à la perspective de votre direction éclairée lorsque vous accéderez officiellement à la présidence.

Qu'il me soit permis de féliciter l'Ambassadrice de Malaisie, M^{me} Rajmah Hussain, à l'occasion de son accession à la présidence. J'ai confiance qu'elle saura renforcer encore le climat constructif qu'a créé son prédécesseur, l'Ambassadrice du Kenya, M^{me} Amina Mohamed, par son dévouement actif et concret. Je veux assurer l'Ambassadrice Rajmah Hussain de tout

l'appui de ma délégation alors qu'elle s'efforcera de rapprocher encore la Conférence d'une reprise de ses travaux de fond.

J'ai demandé la parole aujourd'hui afin de faire ressortir l'importance que revêt la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, entrée en vigueur en mars 1999, il y a cinq ans. Je suis reconnaissante à l'Ambassadeur d'Autriche, M. Wolfgang Petritsch – Président désigné de la Conférence d'examen de cette convention qui aura lieu en novembre à Nairobi – ainsi qu'à d'autres délégations d'avoir pris la parole pour appeler utilement l'attention de la Conférence sur cette convention. Je saisis cette occasion pour assurer l'Ambassadeur Petritsch de l'appui sans réserve du Japon, qui, quant à lui, jouera le rôle de coprésident du Comité permanent sur le déminage, la sensibilisation aux risques présentés par les mines et les techniques de l'action antimine. Je voudrais ici présenter les vues de mon pays sur l'état de la Convention et réaffirmer notre ferme attachement à sa mise en œuvre.

À présent, la Convention compte plus de 140 États parties, dont – il vaut la peine de le souligner – la plupart des pays touchés par le problème des mines dans le monde. Nous sommes convaincus que la Convention offre à de tels pays des moyens d'atténuer et de régler les problèmes que leur posent les mines. Considération plus importante encore: la Convention a fait de l'élimination des mines antipersonnel une norme générale, ce qu'atteste la mise en œuvre des dispositions de l'instrument, notamment la destruction des stocks dans le délai de cinq ans qui y est fixé. On notera que des États qui ne sont pas parties à la Convention prennent eux aussi des mesures utiles qui satisfont à cette norme, telles que la proclamation de moratoires sur les exportations de mines antipersonnel.

La Convention ménage aussi aux États parties un cadre juridique dans lequel ils peuvent promouvoir un partenariat entre les pays affectés par le problème des mines, les pays donateurs, les organisations internationales et la société civile, aux fins de l'exécution de diverses activités de lutte contre les mines. Il faut impérativement que les États, en particulier les pays touchés, disposent des ressources nécessaires pour traduire la norme dans les faits en faisant évoluer la situation sur le terrain, par des projets d'action antimine, notamment en matière de déminage, d'aide aux victimes et de sensibilisation aux risques présentés par les mines.

Certes, il nous reste à surmonter de grosses difficultés. Avant toute chose, il faudrait universaliser davantage la norme établie par la Convention. L'adhésion à la Convention passe par une décision difficile quant à la compatibilité des objectifs humanitaires et des besoins légitimes en matière de sécurité. Le Japon a décidé de renoncer aux mines antipersonnel en 1997, malgré les stocks importants de ces engins qu'il détenait. Nous avons pris cette décision historique car nous étions convaincus que le Japon pourrait par là apporter une contribution à l'atténuation des problèmes humanitaires posés par les mines.

La cinquième Assemblée des États parties s'est tenue en septembre dernier à Bangkok, en Thaïlande – en d'autres termes, pour la première fois en Asie, où un nombre non négligeable d'États ne sont pas encore parties à la Convention. Ainsi que l'indique la Déclaration adoptée à cette assemblée, il importe de sensibiliser plus largement l'opinion aux problèmes posés par les mines antipersonnel et aux avantages que la Convention peut offrir aux États qui y sont parties.

(M^{me} Inoguchi, Japon)

Une autre difficulté consiste à mobiliser les ressources nécessaires pour l'action antimine. Plus de 1,6 milliard de dollars des États-Unis ont été mobilisés, rappelle-t-on, depuis la négociation de la Convention. Toutefois, les vastes champs de mines qui subsistent partout dans le monde et les souffrances humaines que continuent de causer les mines nécessitent et justifient un engagement financier durable de toute la communauté internationale en faveur de l'action antimine.

La récente réunion du Comité permanent sur le déminage, la sensibilisation aux risques présentés par les mines et les techniques de l'action antimine, qui s'est tenue le 11 février à Genève, a fait apparaître toute l'ampleur de la tâche à laquelle nous devons faire face pour nettoyer tous les champs de mines. En même temps, nous avons été encouragés par des initiatives prises dans nombre de pays touchés par le problème des mines en vue d'établir un centre de liaison pour l'action antimine, élaborer des plans nationaux, allouer des ressources et repérer des priorités en matière d'assistance. Il importe que les pays donateurs continuent pour leur part à appuyer les efforts faits par les pays touchés, dans l'esprit de partenariat dont est aussi emprunte la Convention.

Le Japon est fermement attaché à la mise en œuvre de la Convention. Il a achevé la destruction de ses stocks de mines antipersonnel en février dernier. Il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour renforcer ses partenariats dans le but de juguler les problèmes posés par les mines et continuera à le faire. La mise au point de techniques efficaces de l'action antimine est aussi un domaine dans lequel le Japon a consenti des efforts considérables. Par exemple, le Gouvernement a pris l'initiative d'une application des techniques de pointe à la détection et à l'enlèvement des mines, en collaboration avec des entreprises et des chercheurs, en tenant compte des avis exprimés par les démineurs à ce sujet.

En guise de conclusion, je vous invite à penser à toutes ces personnes – amis, parents et enfants de villages déchirés par la guerre – dont la dignité est en jeu là où les hostilités viennent de cesser et où la paix n'est pas encore réellement établie. Que nos pays soient ou non parties à la Convention, il est impératif que tous se comportent en ayant à l'esprit les conséquences de leurs actes et agissent afin de réaliser notre objectif commun, qui est d'éliminer les souffrances humaines causées par les mines antipersonnel.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie l'Ambassadrice Inoguchi de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence, que je transmettrai à l'Ambassadrice Rajmah Hussain. J'ai le vif plaisir de donner la parole à l'orateur suivant, le représentant de la France, l'Ambassadeur François Rivasseau.

M. RIVASSEAU (France): Je vous remercie, Monsieur le Président, vous personnellement et votre pays, de la contribution que vous apportez à la Conférence en acceptant de remplacer cette semaine la Présidente de la Conférence. Je me réjouis de vous retrouver dans quelques semaines à cette place pour une durée plus longue. Je voudrais redire ici aussi nos condoléances au peuple marocain dans l'épreuve.

Il y a maintenant cinq ans, le 1^{er} mars 1999, la Convention d'Ottawa, convention internationale qui interdit l'emploi, la production, le stockage et le transfert des mines antipersonnel, entrant en vigueur. À l'époque, déjà, il était indiscutable que cette date allait

(M. Rivasseau, France)

constituer un événement important dans l'histoire du désarmement. D'abord parce que, pour la première fois, l'interdiction complète de l'emploi d'un type d'arme classique était décidée par des États à l'issue d'un processus d'élaboration original. Ensuite, parce que ce qui avait motivé cet engagement historique légalement contraignant avait une toute autre dimension qu'un simple calcul stratégique et économique. Ce qui avait guidé ce choix était d'abord d'ordre humanitaire. Rien désormais ne justifie l'utilisation, le stockage, la production et les transferts de ces armes eu égard aux souffrances intolérables qu'elles entraînent pour les populations civiles pendant et surtout après – bien après – les conflits. Ensuite aussi parce que les États se sont engagés avec cette signature à assister les victimes des mines antipersonnel et à leur assurer la réintégration socioéconomique qu'elles méritent. Cette volonté de réparer les effets d'une arme sur des populations civiles constitue en soi une nouveauté: elle démontre au monde que les gouvernements ne sont pas indifférents à cette injustice. Enfin, parce que les engagements pris alors s'inscrivent dans un travail de longue haleine: déminage, destruction des stocks, coopération et assistance aux États en difficulté, autant d'immenses travaux qui ne peuvent être accomplis que dans un effort collectif et pour le bien commun. Tout cela, c'était il y a cinq ans.

Je ne vais pas dresser ici un bilan de la Convention d'Ottawa. La première Conférence d'examen qui se tiendra à Nairobi sur le continent africain si durement affecté par ce fléau sera chargée de cette tâche sous la conduite de l'Ambassadeur d'Autriche, M. Wolfgang Petritsch, dont les compétences et le professionnalisme sont unanimement reconnus. Je voudrais lui rendre hommage, l'assurer de notre soutien et former le vœu que les appels qu'il a lancés aujourd'hui soient entendus. Notre Ambassadeur en charge de la lutte contre les mines antipersonnel animera à Nairobi l'action de notre délégation.

Je me contenterai de faire quelques commentaires généraux sur ce traité très récent. Cette convention constitue un succès humanitaire sans précédent. Cet outil du droit est fondé sur une vision collective. Il a ouvert la voie à une solution durable et il faut rendre hommage à l'investissement admirable de nombreux gouvernements, de la société civile et de la Croix-Rouge dans ce dur, long et parfois douloureux combat. Sur le terrain, par ses contributions, avec la création de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel – je rappelle qu'elle organise un important colloque à Paris les 12 et 13 mars prochain – la France a pris part à cet effort. La France a toujours estimé que les traités de ce genre avaient vocation à être universels et n'avaient de sens que s'ils étaient réellement le plus possible universels.

Des progrès réels ont été enregistrés en ce sens en cinq ans. Aujourd'hui la Convention d'Ottawa compte 141 États parties, mais sachons aussi regarder la réalité en face. De très grands États, pour des raisons diverses, ne sont toujours pas parties à ce traité. Certains États dotés de moyens militaires importants n'envisagent toujours pas d'en accepter le régime. Sur les 65 membres de notre Conférence, considérés comme représentatifs de la communauté du désarmement, 24, si je ne me trompe, ne sont pas parties à la Convention d'Ottawa. J'ajoute que, rapportée à la population mondiale, la moitié de l'humanité demeure en dehors du champ de la Convention. En termes de stocks, plus de 30 millions de mines ont été détruits depuis l'entrée en vigueur de la Convention – c'est, tout à la fois beaucoup, inespéré, mais peu. Les stocks mondiaux de mines antipersonnel sont encore estimés au minimum à 205 millions d'engins, détenus pour l'essentiel par des États non parties à la Convention sur l'interdiction des mines.

(M. Rivasseau, France)

Certes ces derniers ont, pour certains, détruit unilatéralement une partie de leurs réserves. Certes le nombre de pays producteurs s'est réduit de 36 nations à 15 pays. Certes le commerce de ce type d'armes a fait l'objet de divers moratoires nationaux. Est-ce suffisant? Non, Monsieur le Président, nous ne pouvons nous résigner à une situation où des régimes d'interdiction – et c'est aussi de désarmement dont il s'agit avec la Convention d'Ottawa – ne recueillent pas d'adhésion universelle. Il nous faut poursuivre nos efforts, et tout ce qui pourra être tenté dans le cadre du processus d'Ottawa ou ailleurs pour universaliser ce régime d'interdiction totale des mines antipersonnel dans son ensemble ou même de certains de ses éléments présente de l'intérêt à nos yeux et peut mériter notre soutien. Nous formons le vœu que ce cinquième anniversaire et, au-delà, la Conférence de Nairobi permettront de déclencher les mouvements que nous attendons tous. Il y faudra encore de la persuasion, du temps et de la volonté, de la bonne volonté. Ce n'est pas ce qui manque le plus.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le Représentant permanent de la France, l'Ambassadeur Rivasseau, pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de la Belgique, M. Damien Angelet.

M. ANGELET (Belgique): Monsieur le Président, avant toute autre chose, je voulais vous féliciter d'avoir accédé à vos fonctions, dans un premier temps de façon provisoire il est vrai, et vous assurer de ma totale collaboration et de mon soutien sans équivoque.

Je serai fort bref, la position de mon pays sur la question dont je vais traiter aujourd'hui étant connue de tous. Lundi prochain, le 1^{er} mars, nous aurons le plaisir de célébrer le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Dès le tout début du processus, la Belgique a fait de la lutte pour un monde sans mines antipersonnel un axe principal de sa politique étrangère et mon pays est résolu à continuer de participer aux efforts visant à mener à bien cette œuvre.

C'est dans cet esprit que ma délégation se joint aux déclarations prononcées aujourd'hui dans cette enceinte, qu'elle réitère son soutien au Président de la cinquième Assemblée des États parties, qu'elle félicite les Coprésidents et les Corapporteurs des Comités permanents pour l'excellent travail qu'ils accomplissent lors des réunions des intersessions et que, surtout, elle se réjouit de l'excellent travail de préparation réalisé par le Kenya et l'Autriche en vue du Sommet de Nairobi.

Je voulais conclure mon intervention en engageant tous les États représentés ici et plus particulièrement ceux qui ne sont pas encore parties à notre Convention à se rendre au Sommet de Nairobi et à y participer de façon active.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de la Belgique, M. Angelet, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Gordon Markotić, Représentant permanent de la Croatie, État ayant qualité d'observateur à la Conférence.

M. MARKOTIĆ (Croatie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire toute la satisfaction que me procure le fait de vous voir conduire les débats de la Conférence du désarmement aujourd'hui et de vous exprimer, en attendant que vous accédiez

(M. Markotić, Croatie)

à la présidence, ainsi qu'à la Présidente en exercice, l'Ambassadrice de Malaisie, M^{me} Rajmah Hussain, l'appui et la coopération sans réserve de la délégation croate.

Je prends la parole aujourd'hui pour la même raison que la plupart des orateurs qui m'ont précédé, soit pour adresser mes félicitations aux États qui ont signé la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, mieux connue sous le nom de Convention d'Ottawa, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de cet instrument international unique.

Cette convention a établi d'emblée un programme très ambitieux: l'interdiction totale de la production, du transfert et de l'emploi des mines antipersonnel, l'apport d'une assistance complète aux victimes des mines, notamment pour leur réinsertion dans la société, le déminage de tous les territoires nationaux pollués par des mines et l'élimination de tous les stocks de mines. Un tel programme exige réellement le dévouement et l'entière coopération des acteurs concernés, non seulement les gouvernements et les organisations intergouvernementales, mais aussi, et surtout, la société civile. Alors que le dernier des objectifs susmentionnés, à savoir la destruction des stocks, a été largement atteint, nous reconnaissons que la réalisation des autres objectifs nécessitera de gros investissements d'énergie et un très ferme attachement, sans quoi les délais fixés par la Convention ne pourront pas être tenus. Dans ce contexte, nous invitons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à nous pour assurer à la Convention un réel succès et libérer le monde de ces armes horribles.

La Croatie note avec satisfaction les progrès faits dans la voie de l'universalisation de la Convention, et le fait que la Convention est parvenue à établir une nouvelle norme internationale qu'appliquent déjà les deux tiers des États du monde.

La première Conférence d'examen de la Convention qui aura lieu à Nairobi à la fin de 2004 offrira aux États parties une excellente occasion de renouveler leurs obligations politiques et financières et nous donnera la possibilité d'évaluer les résultats déjà enregistrés ainsi que d'envisager de nouveaux plans et priorités. À cet égard, nous invitons tous les États, parties ou non à la Convention, à participer autant que possible à cette réunion.

La délégation croate, qui assure actuellement la présidence du Comité permanent sur l'assistance aux victimes et leur réintégration sociale et économique, tient à rappeler ici un fait important, à titre indicatif. Les contributions financières pour les activités en faveur des victimes des mines stagne depuis deux ans, ce qui devrait nous inquiéter vivement, étant donné que le nombre total de victimes des mines continue d'augmenter et que, comme nous le savons bien, le problème perdurera au cours des décennies à venir. Nous saisissons cette occasion pour remercier tous les donateurs des efforts inlassables qu'ils ont consentis jusqu'à présent et inviter des forces neuves à se joindre à nous dans notre tentative pour faciliter la vie des victimes et les soutenir dans leur combat quotidien. Nous voulons nous déclarer fermement attachés à l'idée de pourvoir aux besoins des personnes qui ont des problèmes particuliers et disposés à entreprendre tout ce qu'il faudra pour concourir à l'accomplissement de cette tâche complexe.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots au sujet de l'action antimine dans ma région et dans mon pays en particulier. De plus en plus, l'Europe orientale est citée en région modèle pour ce qui est de l'action antimine, principalement en raison du succès qu'elle a obtenu dans

(M. Markotić, Croatie)

l'universalisation de la Convention et la destruction des stocks. Nous avons l'espoir que nous serons aussi bientôt cités en exemple en ce qui concerne la réalisation des deux objectifs restants de la Convention, à savoir l'assistance aux victimes et le déminage des territoires nationaux.

La Croatie fait de gros efforts pour participer à ces activités régionales: le pays, qui a été parmi les 40 premiers États dont la signature et la ratification ont fait entrer en vigueur la Convention, a mis sur pied à Rovinj un centre de réadaptation des enfants victimes des mines et a ouvert il y a quelques mois seulement un centre régional pour l'essai et l'évaluation des appareils de déminage, outre qu'il a détruit ses stocks avant l'expiration du délai fixé par la Convention et qu'il finance par ses propres fonds budgétaires environ 85 % des activités de déminage du territoire national.

Avant de terminer, je voudrais réitérer l'invitation que nous avons lancée à la réunion intersessions tenue récemment à Genève à l'effet d'organiser la sixième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa directement après la Conférence d'examen à Zagreb, capitale de la Croatie. Mon pays a pris une part active et entière aux mécanismes de travail tant formels qu'informels de la Convention et est disposé à servir de pont entre les pays donateurs très développés de l'Occident – la Croatie vient au troisième rang des donateurs au Fonds international slovène d'affectation spéciale pour le déminage – et les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, trop souvent pauvres et peu développés, dont le territoire est très pollué par les mines. Nous connaissons parfaitement les deux côtés de l'action antimine et nous sommes disposés à partager nos connaissances et notre expérience lors de la sixième Assemblée des États parties qui, nous l'espérons, se tiendra pour la première fois dans notre région, toujours très polluée.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie l'observateur de la Croatie, l'Ambassadeur Markotić, pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. L'Ambassadeur Markotić était le dernier orateur inscrit pour aujourd'hui. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je la donne au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. JANG (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Je voudrais revenir brièvement sur ce qu'a dit la représentante des États-Unis au cours de son intervention en ce qui concerne les pourparlers des six parties, actuellement en cours à Beijing.

Je suis heureux d'apprendre que les États-Unis gardent l'espoir à ce sujet. La République populaire démocratique de Corée espère elle aussi que la reprise de la deuxième série des pourparlers des six parties apportera une percée dans le problème de longue date que constitue la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

La République populaire démocratique de Corée a pris le ferme engagement de chercher à négocier un règlement pacifique de la question nucléaire qui l'oppose aux États-Unis. Dans cet esprit, elle a avancé la proposition constructive de prévoir des mesures concrètes dans la solution d'ensemble, qui est basée sur le principe des actions simultanées. Cela dit, la question ne se réglera pas rapidement si l'on demande à la République populaire démocratique de Corée de renoncer à son programme nucléaire sans contrepartie.

(M. Jang, République populaire démocratique de Corée)

Maintenant que les pourparlers des six parties ont été repris, j'ai l'intention de développer plus avant cette question ici. Nous ne savons pas encore quel en sera le résultat. Toutefois, je tiens à souligner une nouvelle fois qu'il est impératif que les États-Unis changent radicalement de politique à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. Cela fait partie d'un règlement équilibré de la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Puisque cela ne semble pas être le cas, je vais, avant de lever la séance, saisir cette occasion pour vous transmettre un message d'adieu de l'Ambassadeur Gustavo Albin, qui jusqu'à hier a été le Représentant permanent du Mexique à la Conférence et qui a regagné Mexico ce matin même pour prendre de nouvelles fonctions. L'Ambassadeur Albin m'a prié de dire à la Conférence tout le plaisir qu'il a eu à travailler pendant plusieurs années avec tous ses collègues et qu'il regagne son pays avec l'agréable souvenir des marques de bonté qu'il a reçues pendant qu'il faisait fonction de Représentant permanent du Mexique. L'Ambassadeur Albin vous fait ses adieux et vous adresse à tous ses meilleurs vœux.

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu jeudi 4 mars, dans cette salle du Conseil, et sera présidée par l'Ambassadrice Rajmah Hussain.

La séance est levée à 11 h 45.
